

Le 13 octobre 2020

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Grosse Ile, tenue dans le gymnase situé au 006, chemin Jerry, Grosse Ile, Qc., le 13 octobre 2020 à 18 h 30 sous la présidence de la Mairesse, Madame Rose Elmonde Clarke, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

Mairesse: Rose Elmonde Clarke

Conseillers: Marlene Boudreau
Felicia Clarke
Nancy Clark
Miles Clarke
Jessica Goodwin

Directrice générale: Janice Turnbull

Est absent

Conseiller : Steve Clarke

N2020-111

La Mairesse, Rose Elmonde Clarke, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R2020-112

Sur une proposition de Miles Clarke
Appuyée par Felicia Clarke
Il est résolu à l'unanimité des Conseillers présents

Que l'ordre du jour présenté soit adopté tel que présenté ci-dessous :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Financement du Règlement d'emprunt 2020-001
4. Règlement d'emprunt 2020-001 – Acceptation des offres
5. Acceptation de l'offre – Fourniture et installation d'un groupe électrogène (génératrice) – Complexe municipal
6. Période de questions
7. Clôture de la séance

FINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2020-001

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 134 500 \$ qui sera réalisé le 20 octobre 2020

ATTENDU QUE conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Grosse-Île souhaite emprunter par billets pour un montant total de 134 500 \$ qui sera réalisé le 20 octobre 2020, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt #	Pour un montant de \$
2020-001	134 500\$

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2020-001, la Municipalité de Grosse-Île souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE

R2020-113

Il est proposé par Marlene Boudreau
Appuyé par Felicia Clarke
Et résolu unanimement des Conseillers présents

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 20 octobre 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 20 avril et le 20 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par la mairesse et la secrétaire-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	8 100 \$	
2022.	8 100 \$	
2023.	8 300 \$	
2024.	8 500 \$	
2025.	8 500 \$	(à payer en 2025)
2025.	93 000 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2020-001 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 20 octobre 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2020-001
ACCEPTATION DES OFFRES**

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	13 octobre 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 5 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	20 octobre 2020
Montant :	134 500\$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Grosse-Île a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 20 octobre 2020, au montant de 134 500 \$;

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

8 100 \$	0,75000 %	2021
8 100 \$	0,85000 %	2022
8 300 \$	1,00000 %	2023
8 500 \$	1,15000 %	2024
101 500 \$	1,40000 %	2025

Prix : 98,01000

Coût réel : 1,81861 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

8 100 \$	1,95000 %	2021
8 100 \$	1,95000 %	2022
8 300 \$	1,95000 %	2023
8 500 \$	1,95000 %	2024
101 500 \$	1,95000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,95000 %

3 - CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES RAMEES

8 100 \$	2,38000 %	2021
8 100 \$	2,38000 %	2022
8 300 \$	2,38000 %	2023
8 500 \$	2,38000 %	2024
101 500 \$	2,38000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,38000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE

R2020-114

Il est proposé par Nancy Clark
Appuyé par Jessica Goodwin
Et résolu unanimement des Conseillers présents

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Grosse-Île accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 20 octobre 2020 au montant de 134 500 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2020-001. Ces billets sont émis au prix de 98,01000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ACCEPTATION DE L'OFFRE – FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN GROUPE ÉLECTROGÈNE (GÉNÉRATRICE) – COMPLEXE MUNICIPAL

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres public, deux (2) soumissions ont été reçues pour la fourniture et l'installation d'un groupe électrogène (génératrice) au complexe municipal :

- Les Installations Électriques Langford : 134, 520.75 \$
- Construction Renaud & Vigneau : 112, 509.12 \$

ATTENDU QUE Construction Renaud & Vigneau a soumis l'offre la plus basse et celle-ci est conforme aux documents de l'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE

R2020-115

Sur une proposition de Miles Clarke
Appuyée par Jessica Goodwin
Il est résolu à l'unanimité des Conseillers présents

QUE la soumission reçue de Construction Renaud & Vigneau pour la fourniture et l'installation d'un groupe électrogène (génératrice) au complexe municipal au montant de 112, 509.12 \$, taxes incluses, soit acceptée.

PÉRIODE DE QUESTIONS

N2020-116

Aucun membre du public n'est présent.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

R2020-117

Sur une proposition de Miles Clarke, la séance est levée à 19 h.

Rose Elmonde Clarke
Mairesse

Janice Turnbull
Directrice générale